

---

## Compte-rendu de la C.A.P. des contrôleurs des affaires maritimes du 24 mai 2012

Le jeudi 24 mai 2012, la commission administrative paritaire des contrôleurs des affaires maritimes s'est réunie Tour Pascal B à LA DEFENSE, sous la présidence de Madame Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires à la Direction des Ressources Humaines .

La C.A.P. est constituée des représentants du personnel élus le 20 octobre 2011 et se compose comme suit :

### **Représentants du personnel:**

CGT : 3 titulaires CRIGNON Patrick (DML Boulogne)  
STREIFF Bernadette (DDTM Quimper)  
MAGRI Stéphanie (DML Sables d'Olonne - cultures marines)  
3 suppléants COMBE-BESNARD Nelly (CLP Lorient - ENIM)  
DAVIES Philippe (Vedette Armoise Boulogne)  
DERIC William (DML Bayonne - ULAM)

CFDT-UNSA : 2 titulaires LE DREAU Gilbert (Patrouilleur IRIS)  
CONFOLENT Dominique (permanent syndical)  
2 suppléants CORRE Muriel (DML LE GUILVINEC)  
WITKAMP Mark (DGITM/DAM/SI3)

FO : 1 titulaire MENTALECHETA Selim (DML Marseille)  
1 suppléante GUILLAUMEL Catherine (DIRM Méditerranée)

### **Représentants de l'administration:**

#### Membres titulaires :

M GUISLAIN Hugues (ENIM)  
M. Laurent COURCOL (directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord)

#### Membres suppléants:

Mme Brigitte THORIN (adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires - DRH), **présidente de la CAP.**  
M. Christian SONJON (chef du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes)  
Assistent à la réunion en tant qu'experts pour les organisations syndicales : Mme Panos, et MM Cozic et Simonnet (SNPAM-CGT), M Fortini (FO), Mme Zunquin (UNSA).  
Assistent à la réunion pour l'administration : Mme Merlen, Mme Collot, Mme Danielou, M. Meinier, Mme SACCO.  
M. MARIEL (AAM - Chef GAP4)  
Mme STREIFF et M DERIC (SNPAM CGT) sont absents et excusés.

**SECRETARE ADJOINT :**

Mme CORRE (CFDT) est désignée comme secrétaire-adjoint de séance.

**DECLARATION PREALABLE CFDT-UNSA :** sera annexée au PV

Mme THORIN fera en fin de séance un point sur les réformes et fusions en cours. Pour ce qui concerne les remontées des propositions de promotions faites par les DREAL, elle les juge conforme aux règles en vigueur.

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 21 JUIN ET 9 DECEMBRE 2011 :**

Après quelques modifications portant essentiellement sur l'orthographe, les PV sont approuvés.

**ATTRIBUTION DE REDUCTIONS D'ANCIENNETE AU TITRE DE L'ANNEE 2010 :**

1 mois accordé à 412 agents moins 7 agents « n'ayant pas donné satisfaction », soit 405 agents 14,8 mois seront reportés pour la campagne 2011.

Les OS dénoncent le fait que les DREAL ne notifient pas les réductions d'ancienneté aux agents, ce qui bloque toute possibilité de recours.

Les membres du bureau CE2 et Mme THORIN rappellent que des consignes sont régulièrement données aux services pour que la notification soit faite aux agents.

UNSA pose le problème des Etablissements Publics (ENSM, ENIM).

Le bureau CE2 concède quelques difficultés, ces EP n'avaient pas accès à REHUCIT.

**NOMINATION AU CHOIX AU GRADE DE CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE AU TITRE DE L'ANNEE 2012 :**

<b>LE ROCHAIS François</b>	PAM THEMIS
<b>TRAVERT Margaret</b>	DDTM 17
<b>GLOAGUEN Maurice</b>	PAM IRIS
<b>BRECHON Maryse</b>	DDTM 34

**MUTATIONS ET DETACHEMENTS :**

Mme THORIN précise que la DRH est entrée dans la phase d'expérimentation de publication 1er niveau (CN et CS) et 2ème niveau (B+, classe exceptionnelle), suite aux fusions en cours. Une différence est désormais entre les CE et CN-CS.

Il est normal, sur un corps important, que les CE prennent des postes à responsabilité.

Néanmoins, les services peuvent publier certains postes sur les deux listes.

Des informations seront données aux chefs de service pour les prochaines publications.

La DRH n'accepte pas que les B+ soient affectés sur des postes 1er niveau. Par contre, les demandes de CN et CS sur des postes de B+ seront examinées au cas par cas.

FO dénonce le blocage de mobilité amplifié par la PFR. Cela annonce la fin de la filière maritime dans les corps fusionnés, certains agents promus devront postuler sur des postes ciblés.

Mme THORIN rappelle la procédure selon laquelle lors d'une promotion un poste correspondant au grade obtenu soit proposé à l'agent.

La fusion ne changera rien, les chefs de service devront cibler les postes en 1er ou 2ème niveau et adapter la PFR.

La double publication continuera d'exister après les fusions des corps.

La CFDT dénonce le mode de cotation des postes lors de la PFR surtout pour certains agents qui ont été nommés sur place, ainsi que les critères de cotation.

Mme THORIN déplore que l'estampillage des postes n'a pas été fait aux affaires maritimes sans doute du fait du peu d'agents dans chaque corps.

La PFR permet de reconnaître certaines responsabilités dans un même grade. Le but est d'obtenir une transparence et une équité pour permettre la mobilité.

Les erreurs constatées seront forcément corrigées en 2012. La note de gestion de la PFR est très claire, toutes les possibilités de recours sont offertes aux agents.

### **B 1er NIVEAU :**

121700	CSN LA ROCHELLE	LANDREIN J.Paul ??
118316	DIRM NANTES/SAE	EPICHARME Sabine
121720	ENSM NANTES/CE	ZUNQUIN Bernadette
118905	DIRM NANTES/PAM IRIS	PERON Olivier
120241	DIRM LE HAVRE/VR ARMOISE	NON VACANT
119659	DIRM LE HAVRE/UFPM	LAGARDE Christiane
120687	DIRM LE HAVRE/CONTROLE GESTION	NON VACANT
118915	CSN SAINT NAZAIRE	Prochain cycle
118675	DRIEE/UT 92	DUVAL Julien
120358	DM GUYANE/ENIM	BEREPION Christine

### **B 2ème NIVEAU :**

118530	DDTM 2A/DML	FERRI Nathalie
118666	DDTM 33/GESTION DPM	MAYER Nicolas
120476	DDTM 33/ULAM	TARDY Georges (sous réserve de l'aptitude physique)
120152	DREAL 33/MCE	NON VACANT
118899	DIRM 44/PAM IRIS/Chef Mécanicien	TAVERNIER Thierry
120129	DDTM 56/ULAM	NON VACANT

120249	DIRM 76/VR ARMOISE	NON VACANT
120244	DIRM 76/VR ARMOISE	NON VACANT
120911	DDTM 62/CHEF ULAM	NON VACANT
121303	DEAL MARTINIQUE/INFORMATIQUE	ALLOUCHERIE Guy
118673	DIR NO/SIR ROUEN	NON VACANT

### **CHANGEMENTS DE SPECIALITE :**

Mme THORIN rappelle que le changement se fait lors d'un changement de poste ou lorsque le poste occupé relève de cette spécialité.

La demande de Jérôme LE POULHALLEC est mise à l'étude, les autres demandes reçoivent un avis défavorable.

### **INTEGRATION B :**

Monsieur Michel BERNARD (SA) demande son intégration dans le corps de CAM NS : non retenu

### **QUESTIONS DIVERSES :**

•Mme Thorin termine par un point sur la fusion des corps :

Le décret statutaire des B techniques a été signé par le Conseil d'Etat et devrait être signé d'ici fin juin.

Le texte pour les B DSAG devrait être signé en août, rendez vous avec le CE le 25/05.

Une étude est en cours pour finaliser la politique de recrutement.

Point sur l'ENIM :

2 agents B et 1 A ENIM Paris n'ont pas de poste pour l'instant.

3 agents B à Bordeaux recasés d'autres ministères.

